



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Wendover tenue en salle du conseil, le **lundi 3 juillet 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Leroux, maire
Madame Annie Gentesse, conseillère
Monsieur Éric Emond, conseiller
Monsieur Patrice Paillé, conseiller
Monsieur Pierre Lavigne, conseiller
Monsieur Sylvain Jacques, conseiller
Monsieur Sylvain Masson, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Éric Leroux.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE**
2. **ORDRE DU JOUR**
3. **CONSEIL**
 - 3.1 Suivi de dossiers - Comité loisirs
 - 3.2 Allocation cellulaire - maire
4. **PÉRIODES DE QUESTIONS**
5. **PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION**
 - 5.1 Adoption des procès-verbaux
6. **COMPTABILITÉ**
 - 6.1 compte à payer juin 2023
7. **DOSSIERS MUNICIPAUX**
 - 7.1 Autorisation de signature lettre d'entente convention collective
 - 7.2 Programme embellissement - Saint-Cyrille-de-Wendover en fleurs
 - 7.3 Mandat enregistrement réserve pour fin public - lot 4 333 886
 - 7.4 Demande de projet - Nouvelle école primaire - Centre de services scolaire des Chênes
 - 7.5 Fondation Mira - Don
 - 7.6 Loi sur le patrimoine culturel - Inventaire patrimonial
8. **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**
 - 8.1 Règlement # 321-10 - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Chapitre 10 article 10.2 - ajout annexe IV
 - Avis de motion - modification du règlement sur le PIIA 321-10 afin d'ajouter l'annexe IV .



- Dépôt de projet 321-10 - modification du règlement sur le PIIA afin d'ajouter l'annexe IV
- 8.2 Règlement 437-36 Modification - afin d'ajouter l'habitation bifamiliale isolée à la zone R-13
- Avis de Motion règlement 437-36 modification de la grille des usages afin d'ajouter l'habitation bifamiliale isolée dans la zone R13
 - Dépôt de projet de règlement 437-36 afin de modifier la grille des usages de la zone R13 pour y ajouter l'habitation bifamiliale isolée
- 8.3 Règlement 437-38 Modification - afin d'ajouter l'usage habitation bifamiliale isolée à la zone R-22
- Avis de motion Règlement 437-38 modification lequel a pour objet d'ajouter l'usage bifamiliale isolé (R2) à la zone R-22 de la grille des usages du règlement de zonage #437
 - Dépôt projet de règlement 437-38 Modification lequel a pour objet d'ajouter l'usage bifamiliale isolé (R2) à la zone R-22 de la grille des usages du règlement de zonage #437
- 8.4 Adoption du second projet - Règlement 437-37 Modification - Distance minimale piscine
- 8.5 Adoption du second projet- Règlement 437-39 Camions de cuisine
- 8.6 Adoption du second projet - Règlement # 259-12 - Tarification applicable aux permis - point 4.12 Permis d'arrosage-plantation, haie, pelouse-Amendement

9. **URBANISME - DOSSIERS**

10. **URBANISME - PIIA**

11. **TRAVAUX PUBLICS**

- 11.1 Plan d'intervention 2019 – analyse et recommandation de travaux – mandat de services professionnels en ingénierie
- 11.2 PDAE phase II route 255 – plans et devis finaux - mandat
- 11.3 Aménagement de la cour du garage municipal - fourniture et installation d'une clôture -contrat
- 11.4 Traverse piétonnière rue St-Hilaire/St-Joseph – achat de feux à clignotements rapides solaires
- 11.5 Demande de mesures d'atténuation de la vitesse : rue Pelletier près de l'intersection de la rue Senneville et rue Delage
- 11.6 Demande d'ajout de lumière de rue
- 11.7 Cession de terrain M. Hébert - Dépôt du rapport d'évaluation professionnel
- 11.8 Employé du service des travaux publics – M. Pier-Guy Raymond - embauche



11.9 Nouveau dépôt à neige (LNE) - étude environnementale phase I et II - mandat

11.10 Correction résolution 6462.04.23 - Terrains municipaux - entretien des plates-bandes

12. AQUEDUC / ÉGOUT

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

15.1 Chargé de projet - Parc Guèvremont

15.2 Remplacement des unités de poubelles

15.3 Remplacement des portes de sortie d'urgence de l'aréna

15.4 Demande de subvention par la maison des jeunes

15.5 Trampoline - Groupe Lavallée

15.6 Mise aux normes incendie Aréna-travaux

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS C23/07

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

Le quorum est constaté.

Il est résolu que la séance soit ouverte à 19h30.

6591.06.23

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Masson
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. CONSEIL

6592.06.23

3.1. SUIVI DE DOSSIERS - COMITÉ LOISIRS

Considérant que plusieurs dossiers loisirs sont en cours;

Considérant que le but du conseil est de faire avancer les dossiers de façon efficace;



IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse
et **ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le comité des loisirs soit responsable de faire le suivi des dossiers avec le directeur des loisirs.

6593.06.23

3.2. ALLOCATION CELLULAIRE - MAIRE

Considérant la nécessité en cas d'urgence de rejoindre le maire en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et **ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil accorde au maire une allocation cellulaire annuelle de 1,000 \$ payable en novembre de chaque année de son mandat.

4. PÉRIODES DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

6594.06.23

5.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Lavigne
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 5 juin et du 12 juin 2023 tel que déposé;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2023 tel que déposé.

6. COMPTABILITÉ

6595.06.23

6.1. COMPTE À PAYER JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson
APPUYÉ DE : Monsieur Patrice Paillé
et **ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ :**

Il est résolu



D'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juin 2023, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats : juin 2023	283 772.55 \$
Déboursés directs : juin 2023	51 075.59 \$
Dépenses préautorisées : juin 2023	18 738.46 \$
Rémunération globale : juin 2023	142 413.50 \$
Total	496 000.10 \$

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

6596.06.23

7.1. AUTORISATION DE SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE CONVENTION COLLECTIVE

Considérant que la Municipalité de St-Cyrille-de-Wendover a déposé une proposition au Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité le 10 mai 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que la lettre de proposition déposée devant le Conseil est acceptée telle que présentée;

Que la résolution d'acceptation des propositions soit transmise au syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité;

Que le Conseil autorise monsieur Éric Leroux, maire ou le maire suppléant ainsi que madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière à signer au nom de la Municipalité ladite proposition.

6597.06.23

7.2. PROGRAMME EMBELLISSEMENT - SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER EN FLEURS

Considérant que la Municipalité veut donner le goût à plusieurs citoyennes et citoyens de fleurir la façade de leur résidence ou de leur logement en y ajoutant un ou plusieurs éléments aux couleurs de notre nouvelle identification municipale;

Considérant que les couleurs rose, violet, fuchsia ou lilas sont à privilégier plutôt que les catégories de plants spécifiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

De remettre six (6) prix de 100 \$ aux participants dans différentes catégories soient, entre autres :

- Maison en fleurs, multi-logements, services et commerces ainsi qu'industries et fermes.



Pour favoriser le plus grand nombre et vous inciter à participer, les gagnantes et gagnants des deux dernières années ne seront pas sélectionnés.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution

6598.06.23

**7.3. MANDAT ENREGISTREMENT RÉSERVE POUR FIN PUBLIC –
LOT 4 333 886**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover souhaite favoriser un développement harmonieux de son territoire;

Considérant que dans ce cadre elle désire prévoir l'implantation future d'une école primaire;

Considérant que la Municipalité désire réserver un terrain à cette fin et mandater les professionnels pour procéder à la préparation et à la publication de cet avis de réserve;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et :

Il est résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover autorise la publication d'un avis de réserve de 30 000 mètres carrés sur le lot 4 333 886;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover mandate l'arpenteur-géomètre Pierre Lachapelle afin de préparer un plan et une description technique d'une superficie de 30 000 mètres sur le lot # 4 333 886 pour fins de préparation de l'avis de réserve;

Que le Conseil mandate la firme d'avocats Cain Lamarre pour la préparation et la publication de l'avis de réserve conformément à la Loi.

6599.06.23

**7.4. DEMANDE DE PROJET - NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE - CENTRE DE
SERVICE SCOLAIRE DES CHÊNES**

Considérant que la première demande a été refusée et qu'il faut réitérer la demande;

Considérant que la Municipalité doit confirmer officiellement par résolution le projet à être redéposé;

Considérant que la loi permet de faire une réserve pour fin publique dans le but d'expropriation pour installer des usages publics est à privilégier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil propose au Centre de Service scolaire des Chênes le choix du terrain de 30 000 mètres sur le lot 4 333 886;

Qu'une réserve pour fin publique soit enregistrée sur ce lot;

De déposer cette demande officielle au Centre de Service scolaire des Chênes.



Un vote est demandé par M. Sylvain Masson.

Ont voté pour :

Madame la conseillère Annie Gentesse et messieurs les conseillers Éric Emond, Pierre Lavigne et Sylvain Jacques

Ont voté contre :

Messieurs les conseillers Patrice Paillé et Sylvain Masson

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

6600.06.23

7.5. FONDATION MIRA - DON

Considérant la demande reçue le 19 juin 2023 en provenance de la fondation Mira;

Considérant que la requérante est un organisme sans but lucratif;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C23/07 émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond

APPUYÉ DE : Madame Annie Gentesse

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

De verser la somme de 500 \$ à titre de don unique à la fondation Mira.

6601.06.23

7.6. LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL - INVENTAIRE PATRIMONIAL

Considérant le projet de loi 69, qui apporte des changements à la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (modifications en vigueur au 1er avril 2021);

Considérant que le projet de loi 69 a pour but, entre autres, de doter les MRC de certains pouvoirs et d'introduire certaines obligations pour les municipalités en matière de patrimoine culturel;

Considérant que le projet de loi 69 a pour but de rendre publique la liste des éléments du patrimoine culturel qui sont à l'étude en vue de l'attribution d'un statut par la ministre de la Culture et des Communications ou le gouvernement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse

APPUYÉE DE : Monsieur Éric Emond

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

D'adopter et mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui présentent une valeur patrimoniale et de faire parvenir cette liste à la MRC de Drummond;

Dépôt de la liste d'inventaire patrimonial de St-Cyrille-de-Wendover.



8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

8.1. RÈGLEMENT # 321-10 - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) CHAPITRE 10 ARTICLE 10.2 - AJOUT ANNEXE IV

8.1.1. AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LE PIIA 321-10 AFIN D'AJOUTER L'ANNEXE IV .

Avis de motion est par les présentes donné par Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement 321-10, lequel a pour objet de modifier le chapitre 10, article 10.2 pour ajouter l'annexe IV sur la classification des styles architecturaux dans les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

8.1.2. DÉPÔT DE PROJET 321-10 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LE PIIA AFIN D'AJOUTER L'ANNEXE IV

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement 321-10, lequel a pour objet l'ajout de l'annexe IV sur la classification des styles architecturaux.

Dépôt du projet de règlement 321-10 est fait et copie remise aux membres du conseil.

8.2. RÈGLEMENT 437-36 MODIFICATION - AFIN D'AJOUTER L'HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE À LA ZONE R-13

8.2.1. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 437-36 MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES AFIN D'AJOUTER L'HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE DANS LA ZONE R13

Avis de motion est par les présentes donné par M. Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement 437-36, lequel a pour objet de permettre l'usage d'habitation bifamiliale isolé « R2 » dans la zone R-13 de la grille des usages du règlement de zonage #437

8.2.2. DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 437-36 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES DE LA ZONE R13 POUR Y AJOUTER L'HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement 437-36, lequel a pour objet de permettre l'usage d'habitation bifamiliale isolé « R2 » dans la zone R-13 de la grille des usages du règlement de zonage #437

Dépôt du projet de règlement 437-36 est fait et copie remise aux membres du conseil.

8.3. RÈGLEMENT 437-38 MODIFICATION - AFIN D'AJOUTER L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE À LA ZONE R-22

8.3.1. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 437-38 MODIFICATION LEQUEL A POUR OBJET D'AJOUTER L'USAGE BIFAMILIAL ISOLÉ (R2) À LA ZONE R-22 DE LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #437



Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Pierre Lavigne de l'adoption du Règlement numéro 437-38 relatif au zonage lequel a pour objet d'ajouter l'usage bifamiliale isolé (R2) à la zone R-22 de la grille des usages du règlement de zonage #437 pour deux (2) logements.

8.3.2. DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 437-38 MODIFICATION LEQUEL A POUR OBJET D'AJOUTER L'USAGE BIFAMILIAL ISOLÉ (R2) À LA ZONE R-22 DE LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #437

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement numéro 437-38, lequel a pour objet lequel a pour objet d'ajouter l'usage bifamiliale isolé (R2) à la zone R-22 de la grille des usages du règlement de zonage #437;

Dépôt du projet de règlement 437-38 est fait et copie remise aux membres du Conseil.

6602.06.23

8.4. ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT 437-37 MODIFICATION - DISTANCE MINIMALE PISCINE

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 5 juin 2023;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 437-37 portant sur la modification des distances minimales de piscine;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et :

Il est résolu

D'adopter, tel que présenté, le second projet de règlement portant le numéro 437-37 pour modifier les distances minimales de piscine;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

6603.06.23

8.5. ADOPTION DU SECOND PROJET- RÈGLEMENT 437-39 CAMIONS DE CUISINE

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 5 juin 2023;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 437-39 portant sur les camions de cuisine;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Monsieur Pierre Lavigne
et :

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le second projet de règlement portant le numéro 437-39 pour modifier le règlement sur les camions de cuisine;



6604.06.23

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

8.6. ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT # 259-12 - TARIFICATION APPLICABLE AUX PERMIS - POINT 4.12 PERMIS D'ARROSAGE-PLANTATION, HAIE, PELOUSE-AMENDEMENT

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 5 juin 2023;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement 259-12 portant sur la tarification applicable aux permis;

Considérant qu'une copie du second projet de règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et :

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le second projet de règlement portant le numéro 259-12 pour modifier la tarification applicable aux permis;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

9. URBANISME - DOSSIERS

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

6605.06.23

11.1. PLAN D'INTERVENTION 2019 – ANALYSE ET RECOMMANDATION DE TRAVAUX – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

Considérant le programme d'aide financière PRIMEAU 2023 en vigueur;

Considérant que la Municipalité doit cibler les tronçons de conduite d'aqueduc et d'égout qui nécessitent des interventions prioritaires dans le cadre du programme d'aide PRIMEAU 2023;

Considérant que la firme EXP avait produit le rapport d'intervention 2019;

Considérant l'offre de services en ingénierie déposé le 1er juin 2023 par la firme EXP (montant estimé de 4 670.00 \$ plus les taxes applicables) pour l'analyse des défauts des tronçons de conduite sur la rue Principale;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

Considérant les recommandations du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**



Il est résolu

Que le Conseil octroie le contrat à la firme EXP aux termes rédigés à la soumission portant le numéro 909-OFFRSERV-QC.

6606.06.23

11.2. PDAE PHASE II ROUTE 255 – PLANS ET DEVIS FINAUX - MANDAT

Considérant que la Municipalité désire établir un secteur commercial et industriel sur le chemin Émilien-Laforest;

Considérant que le dossier a débuté en 2015, mais a été arrêté en 2017;

Considérant que la firme d'expert-conseil Shellex est la firme qui a travaillé sur le dossier jusqu'à l'arrêt du projet en 2017;

Considérant l'offre de service professionnelle en ingénierie soumise par la firme Shellex Groupe Conseil au montant estimé de 51 500 \$ plus taxes applicables, pour la production des plans et devis finaux du projet;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond
APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil octroie le contrat à la firme Shellex selon les termes entendus à l'offre de service numéro 2-024-23-M.

6607.06.23

11.3. AMÉNAGEMENT DE LA COUR DU GARAGE MUNICIPAL - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE -CONTRAT

Considérant que les travaux d'agrandissement du garage municipal et de construction de l'entrepôt d'abrasifs sont complétés;

Considérant que la cour doit être aménagée et sécurisée;

Considérant le résultat des deux (2) propositions reçues pour la fourniture et l'installation d'une clôture style « frost galvanisé » autour du terrain du garage municipal;

Considérant que la plus basse soumission est celle de l'entreprise Clôture 1ère au montant de 26 444.25 \$ taxes incluses;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire à savoir, clôture frost, au coût de 26 444.25 \$ taxes incluses.



11.4. TRAVERSE PIÉTONNIÈRE RUE ST-HILAIRE/ST-JOSEPH – ACHAT DE FEUX À CLIGNOTEMENTS RAPIDES SOLAIRES

Considérant qu'il s'agit d'une traverse se trouvant sur le chemin du corridor de marche pour les écoliers;

Considérant que la traverse ne se trouve pas à un arrêt obligatoire;

Considérant les deux (2) propositions reçues pour la fourniture de l'équipement;

Considérant que l'entreprise Trafic Innovation Inc. propose la fourniture d'un ensemble (recto verso) de feux rectangulaires à clignotements rapides solaires au montant de 4 828.95 \$ taxes incluses et qu'il faut prévoir un montant estimé de 250.00 \$ pour les frais de transport;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil autorise le directeur des travaux publics à faire l'achat par l'entreprise Trafic Innovation Inc. de la fourniture d'un ensemble (recto verso) de feux rectangulaires à clignotement rapides solaires pour la somme de 4 828.95 \$ taxes incluses plus les frais de transport estimé de 250 \$ plus les taxes applicables.

6609.06.23

11.5. DEMANDE DE MESURES D'ATTÉNUATION DE LA VITESSE : RUE PELLETIER PRÈS DE L'INTERSECTION DE LA RUE SENNEVILLE ET RUE DELAGE

Considérant la demande reçue du résidant du 80 rue Pelletier;

Considérant que la phase II du projet rue Turgeon est encore en gravier;

Considérant qu'il s'agit d'une intersection à trois voies et qu'il y a un arrêt obligatoire sur la rue Senneville;

Considérant que des dos d'âne sont implantés sur les rues Turgeon et Bilodeau ce qui dirige les propriétaires de la rue Turgeon vers la rue Pelletier car l'accès à la rue principale est plus rapide;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

De procéder à installation d'une balise identifiée "lentement" au centre du chemin.



11.6. DEMANDE D'AJOUT DE LUMIÈRE DE RUE

Considérant la demande d'ajout d'une lumière de rue dans la courbe près du 1790 Tristan;

Considérant la demande d'ajout d'une lumière dans la rue Delage;

Considérant que les lumières les plus près sont situées en dehors des rayons de la courbe;

Considérant qu'il y a un poteau d'Hydro-Québec en place au milieu de la courbe;

Considérant qu'il y a des frais d'installation et de raccordement de 644\$ par Hydro-Québec;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil autorise l'installation et le raccordement par Hydro-Québec d'une lumière de rue au coût de 644 \$ chacune plus les taxes applicables sur les rues Tristan et Delage.

6611.06.23

11.7. CESSION DE TERRAIN M. HÉBERT - DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION PROFESSIONNEL

Considérant le rapport d'évaluation des lots 6 339 200 et 4 334 997-P;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques

APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond

et :

Le Conseil autorise le directeur des travaux publics à poursuivre les discussions avec la famille Hébert dans ce dossier.

6612.06.23

11.8. EMPLOYÉ DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – M. PIER-GUY RAYMOND - EMBAUCHE

Considérant l'offre d'emploi publié pour un poste de journalier / préposé au déneigement;

Considérant la recommandation d'embauche faite par le directeur des travaux publics suite à l'entrevue intervenue entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Jacques

APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil embauche monsieur Pier-Guy Raymond au poste de journalier / préposé au déneigement au service des travaux publics, et ce, aux conditions de la convention collective en vigueur.



11.9. NOUVEAU DÉPÔT À NEIGE (LNE) - ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE I ET II - MANDAT

Considérant les démarches entreprises pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la construction du nouveau dépôt à neige;

Considérant que le MELCCFP demande un rapport d'étude environnementale des sols phase I et II pour l'étude de la demande du certificat d'autorisation;

Considérant que les coûts pour réaliser ces deux études sont estimés à environ 15 000 \$ plus taxes applicables.

Considérant l'offre de service qui sera présentée par la firme Pluritec;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Emond

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil autorise l'octroi du contrat à la firme Pluritec pour la réalisation de l'étude environnementale des sols du futur site de dépôt à neige de la Municipalité;

Que le financement se fera à même le fond de réserve - Dépôt à neige.

6614.06.23

11.10. CORRECTION RÉSOLUTION 6462.04.23 - TERRAINS MUNICIPAUX - ENTRETIEN DES PLATES-BANDES

Considérant que le montant de la dépense à la résolution 6462.04.23 n'est pas exact et doit être corrigé pour un montant total de 30 113.31 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lavigne

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Jacques

et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

D'abroger la résolution 6462.04.23 - Terrains municipaux - entretien des plates-bandes afin de retirer le montant de la dépense chez Centre Horticole Foliflor qui était au montant de 26 191.18 (taxes incluses);

De maintenir la proposition du Centre Horticole Foliflor pour un montant de 30 113.31 \$ incluant les taxes applicables.

12. AQUEDUC / ÉGOUT

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)



6615.06.23

15. LOISIRS & COMMANDITES

15.1. CHARGÉ DE PROJET - PARC GUÈVREMONT

Considérant qu'un chargé de projet est requis pour la supervision du projet du parc Guèvremont de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Pierre Lavigne
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

De nommer monsieur Martin Boisclair comme chargé de projet pour le parc Guèvremont.

6616.06.23

15.2. REMPLACEMENT DES UNITÉS DE POUBELLES

Considérant l'avis déposé par le préventionniste incendie de la municipalité;

Considérant que trois (3) unités de deux (2) poubelles en métal sont nécessaires à l'aréna;

Considérant que deux (2) soumissions ont été demandées;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

Considérant la recommandation du comité Arts, culture, éducation, loisirs, sports et vie citoyenne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire à savoir la compagnie Maglin pour l'achat de trois (3) unités de deux (2) poubelles et récupérations en métal pour la somme de 6 777.78 \$ taxes incluses.

6617.06.23

15.3. REMPLACEMENT DES PORTES DE SORTIE D'URGENCE DE L'ARÉNA

Considérant que pour donner suite à l'inspection par le préventionniste de la municipalité, ce dernier mentionne qu'il faut changer les 6 portes de sortie de secours puisque les barres paniques ne sont plus à jour selon le nouveau code du bâtiment et que de plus, ces portes sont désuètes;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

Considérant la recommandation du comité Arts, culture, éducation, loisirs, sports et vie citoyenne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu



Que le Conseil octroie le contrat à Vitrierie Smith et demande de faire changer six (6) portes pour la somme de 19 674.00 \$ plus les taxes applicables.

6618.06.23

15.4. DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA MAISON DES JEUNES

Considérant qu'une demande de subvention a été déposée par l'administration de la maison des jeunes de St-Cyrille-de-Wendover;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-23/07 émis;

Considérant les recommandations du comité Arts, culture, éducation, loisirs, sports et vie citoyenne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil reconduit la subvention comme celle de l'année dernière pour une somme de 9 500 \$.

6619.06.23

15.5. TRAMPOLINE - GROUPE LAVALLÉE

Considérant l'achat d'un trampoline chez Groupe Lavallée;

Considérant que des travaux d'aménagement de terrain ont été requis pour la mise en fonction du trampoline;

Considérant la facture #6613 présentée par l'entreprise Groupe Lavallée pour la réalisation des travaux supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Gentesse
APPUYÉE DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu

Que le Conseil entérine le paiement de la facture numéro 6613 de l'entreprise Groupe Lavallée pour la somme de 8 410.43 \$ taxes incluses;

Que la dépense sera prélevée à même le surplus budgétaire.

6620.06.23

15.6. MISE AUX NORMES INCENDIE ARÉNA-TRAVAUX

Considérant la mise aux normes incendie de l'aréna qui a impliqué des heures travaillées supplémentaires de la part du fournisseur, communication RCL;

Considérant que la dépense est financée par le surplus budgétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Masson
APPUYÉ DE : Monsieur Éric Emond
et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

Il est résolu



Que la dépense de 4 062.71 \$ plus les taxes applicables soit payée à Communications RCL;

Que la dépense soit affectée au surplus budgétaire.

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS C23/07

Conformément aux dispositions du règlement 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale, secrétaire, trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER

Ce 3 juillet 2023

Lyne Rivard

Directrice générale et greffière-trésorière

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavique que l'assemblée soit levée à 20 h 59.

**Mme Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-
trésorière**

**M. Éric Leroux,
maire**